## **AVANT-PROPOS**

Ces papiers proviennent de l'archevêché de Lyon. Ils sont entrés aux archives à une date et dans des circonstances que je n'ai pas pu déterminer exactement, en 1907 ou 1908². Ils avaient été répartis en un certain nombre de liasses : mais le classement étant assez imparfait, j'ai entrepris de l'améliorer. Ces documents forment actuellement 150 articles et constituent le premier fonds de la série F³.

En procédant à ce classement, je n'ai pas été peu surpris de trouver deux cahiers, l'un de 8, l'autre de 25 feuillets, où j'ai reconnu l'écriture du cardinal Étienne Le Camus, évêque de Grenoble. Le premier cahier porte, sur une feuille de garde, ce titre : « Caractère des Cardinaux, 1691 », et en tête du texte, cet autre titre : « L'état du Sacré Collège au conclave de 1691 ». Le second cahier est intitulé au verso du dernier feuillet : « Journal du conclave », et commence ainsi : « Comme il me peut être de quelque usage de garder des mémoires de ce qui s'est passé dans ce conclave, j'ai cru que je devais en mettre par écrit les circonstances principales qui s'échappent avec le temps de la mémoire et qu'il m'importe extrêmement de retenir ».

On savait que l'évêque de Grenoble, promu cardinal par Innocent XI le 2 septembre 1686, avait été autorisé par Louis XVI à se rendre à Rome pour assister au conclave réuni après la mort du pape Alexandre VIII, survenue le 1<sup>er</sup> février 1691. L'abbé Charles Bellet, auteur d'une bonne histoire du cardinal Le Camus, parue en 1886, l'a indiqué brièvement. Quelques années plus tard, le père Ingold, dans son édition des lettres de Le Camus, a publié six lettres écrites de Rome entre le 21 avril et le 14 août 1691. Naturellement, ni l'un ni l'autre n'avait soupçonné l'existence des deux documents dissimulés au milieu des papiers du cardinal Fesch. Comment celui-ci s'est-il procuré ces pièces ? En raison de leur caractère confidentiel, le cardinal Le Camus devait les conserver parmi ses papiers personnels, et non dans les archives de l'évêché de Grenoble. Comment en sont-elles sorties après sa mort ? Par quelles mains ont-elles passé avant d'arriver entre celles du cardinal Fesch ? Il ne me semble pas possible d'émettre même une hypothèse.

En 1691, le Sacré Collège comptait soixante-sept cardinaux, dont cinq français : Bouillon, d'Estrées, Bonzy, Le Camus, Forbin-Janson. Sauf à celui-ci et à lui-même, Le Camus a consacré à tous une notice de quelques lignes, rédigée en termes souvent très vifs. Les notices sur les cardinaux français ont été raturées, par Le Camus lui-même ou par un autre. Je ne suis pas parvenu à déchiffrer le portrait du cardinal Bonzy ; mais, sous les ratures, j'ai pu lire celui des deux autres.

- « Bouillon : jeune cardinal français, plein de gloire, accoutumé aux caresses des rois, plein de la barrière (?) de sa principauté, attaché à l'argent, jaloux des avantages des autres, vif, agissant, ayant peu de solidité de jugement et le cœur assez mauvais ; quasi tous ses amis se plaignent qu'il leur a manqué.
- « Estrées : homme de grand esprit, grands desseins, généreux, dépense en espions, a beaucoup d'expédients, ne choisit pas le meilleur, noble, capable de servir ses amis, violent, emporté, infatigable dans l'intrigue, ambitieux. »

Ces deux portraits suffisent à donner une idée des autres.

Après le préambule cité plus haut, le « Journal du conclave » poursuit ainsi :

- « Nous partîmes tous quatre dans deux galères de Gênes. Monsieur de Bouillon et de Bonzy dans l'une, M. le cardinal d'Estrées et moi dans l'autre.
- « Il n'arrivera rien dans le chemin de considérable, si ce n'est deux ou trois petits démêlés entre MM. de Bouillon et d'Estrées sur de certaines hauteurs et distinctions que le premier affectoit et que le second ne pouvait souffrir. Il y en eut quelque éclaircissement à Gênes et à Livourne qui fut entendu des étrangers et nous fit de la peine à M. de Bouzy et à moi, sans y pouvoir apporter de remède.

<sup>3</sup> M. Ersilio MICHEL a consacré, après un examen rapide, une notice à ces papiers : « Le carte Fesch nell'Archivio dipartimentale di Lione », dans *Archivio storico di Corsica*, t. VIII, n° 4, oct. -déc. 1932, p. 525-538, notice dont la plus grande partie est relative aux documents sur la Corse. D'une part, M. André Latreille, professeur au lycée Ampère de Lyon, a beaucoup utilisé les papiers Fesch pour son beau livre : *Napoléon et le Saint-Siège (181-1808). L'ambassade du cardinal Fesch à Rome*, récemment paru à la librairie Félix Alcan.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir 3 T 85 : George Guigue ne dresse pas d'état sommaire de série F pour le rapport d'activité 1900.

« M. le cardinal de Bouillon envoya de Livourne en poste Certe à M. de Chaulnes et ensuite l'abbé de Polignac, et ayant appris que toute la confiance étroit à M. le cardinal Fourbin, il tomba légèrement malade ; ce qui nous obligea après l'avoir attendu quelques jours, d'aller à Rome l'attendre chez M. de Chaulnes, qui voulut absolument que nous demeurassions chez lui, quelque résistance que j'y fisse.

Trois jours après, le cardinal de Bouillon étant arrivé, nous entrâmes dans le conclave.

Il manque donc à ce document ce qu'on s'attend à trouver dans un journal, c'est-à-dire les dates précises des événements. Dans une lettre à Barillon, évêque de Luçon, datée du 21 avril, Le Camus écrivait : « il y a près d'un mois que nous sommes dans le Conclave » ; il avait donc dû y entrer vers le 25 mars. Il indique dans son journal que le cardinal de Forbin-Janson y était entré un mois avant les autres cardinaux français. Le cardinal Pignatelli ayant été élu pape élu pape le 12 juillet, c'est par distraction que l'abbé Ballet a écrit (p. 305) : « le Conclave dura près de deux mois ». En réalité, s'étant ouvert le 12 février, il dura exactement cinq mois.

Le journal du cardinal Le Camus est plein de détails sur les intrigues qui se nouèrent pendant ce long conclave. Entre les cardinaux français, l'entente était loin d'être parfaite. Le Camus s'efforçait de ramener le calme. Voici un récit assez piquant d'un incident survenu entre les cardinaux de Bouillon et Forbin-Janson.

« M. de Fourbin l'allait voir tous les jours, jusqu'à ce qu'une fois M. de Bouillon s'étant emporté contre luy et luy ayant reproché son ingratitude, qu'il ne songeoit qu'à secouer le poids du bienfait dont il était chargé, qu'il l'avoit fait cardinal et enfin, après plusieurs après plusieurs injures, il luy dit de sortir de sa chambre. M. le cardinal Fourbin s'en tint fort offensé, luy répliqua vivement et modérément et nous en vint faire ses plaintes que nous trouvâmes justes.

J'allai chez M. le cardinal de Bouillon ; je luy représentai le tort qu'il se faisait par cette conduite, qu'il se mettait en état d'encourir une disgrâce plus grande que la première. Il me dit qu'il était sur la chaise percée, qu'il avait pris un lavement et qu'étant pressé, il l'avait renvoyé ».

Ailleurs, Le Camus raconte « que les Autrichiens avec un tuyau de fer-blanc entendoient tout ce qu'on disoit dans la chambre de Bonzy dont on avait fendu un ais ».

Le Camus paraît avoir joué un rôle important dans l'élection du cardinal Pignatelli. « Je ne laissai pas, sans le communiquer à personne, de parler à Pignatelle. Au sortir de la messe, je luy dis que nous n'étions pas changés pour luy et que j'espérois qu'il ne changerait par pour nous ; il en convint, me serrant la main et il m'ajouta : « C'est vostre avis. Mais est-ce celui des autres François ? J'apprends qu'ils songent à Barberin. Ses neveux y songent, lui répliquai-je ; mais les François m'ont assuré qu'ils n'avoient fait aucune démarche pour cela ». Après cette conversation, l'évêque de Grenoble dit à ses compatriotes « qu'il falloit faire incessamment Pignatelle ; cela réussit en deux fois 24 heures ».

Voici le portrait que Le Camus avait tracé du cardinal Pignatelli : « A passé par toutes les nonciatures ; est archevêque de Naples ; ses parents l'ont abandonné ; il y a 20 ans, il fut obligé de vendre une principauté pour payer ses dettes. Étant fait cardinal, il a laissé ses parents. Il est grand aumônier et donne libéralement ; à l'âme noble ; il est homme de bien jusqu'au scrupule ; il a un très bon cœur ; l'esprit est faible, incapable de s'appliquer sans étude ; grande rectitude ; veut bien vivre avec tous les rois ; a des mouvements violents auxquels si l'on résiste, il s'emporte et tient ferme ; il est intrépide ; au fond, c'est un bon homme qui veut faire plaisir à tout le monde, qui a le feu et la légèreté des Napolitains ; ami d'Altieri ; il pourra être pape ; il est fort aimé dans toutes les factions ; le roi d'Espagne l'a recommandé ».

En résumé, ces deux documents sont fort intéressants et mériteraient d'être publiés. Il faudrait les compléter, les rectifier peut-être, par les lettres du duc de Chaulnes, d'autres lettres qui doivent exister aux Archives des Affaires étrangères, des mémoires comme ceux de Coulanges ; ou aurait ainsi un bon récit du Conclave de 1691.

Sous le n° 2, j'ai classé un diplôme de membres d'honneur de l'Institut des Sciences et Beaux-Arts de la ville de Bologne accordé au graveur Ciro Santi le 19 juin 1780. Ce diplôme est orné d'une jolie gravure sur cuivre, au centre de laquelle sont les armoiries du pape Clément XI ; c'est peut-être cette gravure qui avait attiré l'attention du cardinal Fesch.

La plus grande partie des papiers du cardinal Fesch conservés aux Archives du Rhône est relative à

son ambassade à Rome, de 1803 à 1806. À ses propres papiers, le cardinal Fesch a joint des documents provenant de son prédécesseur, François Cacault, ministre plénipotentiaire de 1801 à 1803. Il y a un certain nombre de minutes écrites par celui-ci, mais surtout des lettres reçues ; plus de deux cents des commissaires des relations commerciales de la République française à Cività Vecchia et à Ancôme ; près de deux cent cinquante du ministre des Relations extérieures de la République cisalpine ; enfin plus de deux cents de Talleyrand, depuis le 30 prairial an IX. Voici la fin de la dernière de ces lettres, écrite d'Anvers le 30 messidor an XI (19 juillet 1803) :

« J'ai appris par vos lettres et celle du c. Chateaubriand que Monsieur le cardinal Fesch était attendu à Rome incessamment. Il se fera un plaisir de recueillir auprès de vous les renseignements importants que vous avez acquis sur Rome et l'Italie et qui ont constamment donné un vif intérêt à votre correspondance ».

Le cardinal Fesch était arrivé à Rome le 12 messidor (1<sup>er</sup> juillet 1803). En tête de ses papiers d'ambassade, j'ai placé deux codes chiffrés dont il usait pour la correspondance ; puis quelques minutes de sa main ; ensuite trois registres de transcription de correspondance diplomatique. Le premier de ces registres fut ouvert le 24 messidor an XI (13 juillet 1803) et clos le 23 floréal an XII (13 mai 1804). Le second registre fut emporté par Fesch pendant le séjour qu'il fit en France pour le couronnement de l'empereur : il contient des lettres écrites de Paris du 16 frimaire au 6 germinal an XIII (6 décembre 1804-27 mars 1805), de Lyon du 13 germinal au 12 floréal (3 avril-2 mai), de Milan du 20 mai au 7 juin ; la correspondance reprend à Rome le 15 juin. Le troisième registre est arrêté au 18 mai 1806, jour où le cardinal quitta Rome, et les derniers feuillets sont restés en blanc.

J'ai ensuite classé, en soixante-neuf dossiers, les lettres, au nombre de plus de cinq mille, reçues par le cardinal Fesch pendant son séjour à Rome; puis viennent quinze dossiers sur diverses affaires: l'arrestation de Joseph de Vernègues, émigré français dont le premier consul demandait l'extradition et que l'Empereur de Russie réclamait comme sujet russe; l'école française des Beaux-Arts à Rome; les autres établissements français et les établissements belges à Rome l'ordre de Malte; la suppression de l'abbaye de Saint-Gall.

Le cardinal secrétaire d'État Consalvi commença le 9 juillet 1803 sa correspondance avec le cardinal Fesch et la poursuivit jusqu'au 18 mai 1806 : à la dernière lettre portant cette date est joint le passeport pour Paris délivré à l'ambassadeur de l'Empereur des Français. Les lettres de Consalvi à Fesch, toutes écrites en italien, sont au nombre de plus de 4 500. Cette correspondance est interrompue depuis le 28 octobre 1804 jusqu'au 13 juin 1805 ; cette lacune correspond au séjour que Fesch fit en France pour le couronnement de Napoléon.

Sur le voyage du pape Pie VII à Paris, il existe un dossier contenant des rapports, en minutes, du cardinal Fesch, des lettres de Consalvi, dont quatre autographes, et des lettres de divers autres personnages. Des négociations laborieuses furent nécessaires pour décider le pape à ce voyage en France. On lit dans une minute, non datée, de la main du cardinal Fesch :

- « Citoyen Premier Consul,
- « Les lettres de France m'apprennent que l'opinion générale faisoit partir Sa Sainteté pour Lyon ou pour Paris pour vous sacrer et pour vous couronner empereur. Ma manière de voir m'assurant que vous le demanderiez, je crus devoir sonder la pensée de cette cour pour vous en prévenir, lorsque j'appris que le cardinal légat, par sa dépêche du 19 floréal, en parlait au Secrétaire d'État comme désir des gens en place et que par celle du 20, il lui demandoit une réponse catégorique si Sa Sainteté accèderoit à la demande que lui en feroit l'Empereur.
- « Sa Sainteté pensoit bien que vous passeriez en Italie et que vous viendriez à Rome pour cette auguste cérémonie mais Elle ne s'étoit jamais doutée que vous exigeriez qu'il se transporta (sic) à Paris. Elle ne pourroit donc se décider sur une semblable affaire sans y réfléchir quelques jours ».
- (...) Le pape veut consulter 6 à 8 cardinaux des plus influents. Le Secrétaire d'État, qui est tout à vous, les prépare, et dans six jours l'affaire sera décidée et on enverra la réponse au cardinal Caprara par courrier extraordinaire.

Cette réponse étant favorable, comme je l'espère, lorsque Sa Sainteté aura reçu votre lettre, on soumettra la

question au Sacré Collège et nous l'emporterons victorieusement...

« J'espère que vous voudrez bien me mander en grand détail tout ce qui regarde le voyage de Sa Sainteté. Il doit être accompagné par quelques cardinaux et par les prélats. Selon les usages anciens, je dois accompagner le Saint Père. Je dois avoir une représentation décente, non seulement en qualité de votre oncle, mais encore comme archevêque de Lyon, qui est le primat des Gaules, droit reconnu par l'église universelle qu'on ne peut pas lui contester... Votre mère se porte bien ; elle partira pour les eaux de Lucques à la mi-juin ; elle y restera jusqu'à la fin de septembre. Vous devez juger quelle a été notre joie en apprenant les événements qui vous regardent, mais je suis encore bien plus heureux dans l'espoir de vous revoir bientôt. »

Après plusieurs semaines de négociations, Fesch put enfin écrire à son neveu, le 4 septembre 1804 (17 fructidor an XII) :

« Sire,

« J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que le Saint Père se rendra à Paris pour la cérémonie du sacre. Le mémoire ci-joint la mettra au fait de toutes les résistances que j'ai dû vaincre... Il s'agit maintenant de faire arriver dans le plus bref délai la lettre d'invitation de Votre Majesté à Sa Sainteté. On ne demande plus qu'elle soit portée par deux évêques ; on se contenterait qu'elle me fût remise par un officier de quelque considération. Si cette lettre arrive avant le 26 septembre (4 vendémiaire), Sa Sainteté partira de Rome le 15 octobre. . . »

La lettre d'invitation fut apportée par le général Caffarelli. Le 29 septembre, Consalvi fit savoir à Fesch que le Pape recevrait cet envoyé le même jour à 7 heures du soir. La rédaction de la lettre d'invitation fit encore naître quelques difficultés : le Pape observa qu'on ne parlait dans cette lettre que du sacre et du couronnement, sans mentionner les intérêts de la religion. Cependant le pape renonça à exiger une nouvelle lettre d'invitation, et le 13 vendémiaire (17 octobre), Fesch put écrire à l'Empereur que tout était terminé au gré de ses désirs et que le Pape se mettrait en route le 3 novembre.

Le départ fut avancé d'un jour. Le 13 brumaire an XIII (4 novembre 1804), Fesch écrivait de San-Quirico, dans le royaume d'Etrurie :

« Sire.

« Pour annoncer à Votre Majesté Impériale que le Saint-Père était en marche, j'ai attendu qu'il fût hors de ses États. Partie de Rome le 11 brumaire (2 novembre), Sa Sainteté a couché hier à Radicofani dans le royaume d'Étrurie, où le prince Corsini et autres personnes de marque, ainsi que son nonce en Toscane, sont venus au-devant d'Elle. Dans ce moment, le Pape vient de passer ici et continue heureusement sa route vers Sienne où il doit coucher ce soir. Je me trouve arrêté par une inflammation de gorge qui va me retarder peut-être de deux ou trois jours. Au moyen de deux saignées qu'on m'a faites depuis hier, j'espère que cette inflammation sera bientôt calmée. »

De Turin, le 22 brumaire (13 novembre), Fesch rendit compte à l'Empereur de la suite du voyage.

- « Le Saint-Père arriva à Florence le 14 brumaire, y passa la journée du 15 et donna la confirmation au jeune roi. L'accueil qu'il reçut dans cette capitale parut le flatter infiniment. Il est impossible, en effet, de rien ajouter aux honneurs que lui fit rendre la reine régente et aux démonstrations d'amour et de respect de tout le peuple.
- « La Reine avait envoyé le prince Corsini et six chambellans au-devant de Sa Sainteté jusqu'à Radicofani. Partout le Pape et sa suite ont été traités avec magnificence... Des officiers de la maison de la Reine précédaient le Pape et son cortège et disposaient tout de manière à répondre aux intentions de leur souveraine. Elle fut elle-même le recevoir à San Cassiano et lui donna la surprise d'aller par un chemin détourné à Pistoie pour lui souhaiter un heureux voyage...
- « Dans l'État de Modène, des dispositions avaient été faites de la part des députés envoyés par le Gouvernement de la République italienne pour accueillir le Saint-Père ; mais on a observé que les peuples n'ont pas montré ces vifs sentiments d'attachement pour Sa Sainteté qui ont éclaté dans les États de Parme et de Piémont. À Plaisance, le général Jourdan a présenté ses hommages au Pape. L'administrateur général

Moreau-Saint-Méry ne l'a cédé en rien aux Toscans. À Alexandrie, les autorités civiles et militaires ont parfaitement répondu aux intentions de Votre Majesté impériale, et Sa Sainteté a été très satisfaite des sentiments qui lui ont été prodigués par les chefs de l'armée.

« Entre Tortone et Alexandre, des brigands attaquèrent un fourgon de Sa Sainteté qui était resté en arrière ; mais heureusement ils n'eurent que le temps de voler un vase d'argent et une masse de cardinal. Un bruit qu'ils entendirent leur fit abandonner ce fourgon où étaient les présents que Sa Sainteté apporte à Paris, tels que camées et chapelets précieux, ainsi que sa propre cassette.

« En suivant toujours l'itinéraire d'après lequel le Pape devait être à Paris le 2 frimaire, nous sommes arrivés à Turin hier à plus de 11 heures du soir, et nous sommes dans la nécessité la plus absolue d'y passer la journée d'aujourd'hui, ce qui retardera d'un jour l'arrivée à Paris. Ce séjour est impérieusement commandé par la nullité des moyens actuellement existant pour le passage en Savoie, et j'ai été requis de le proposer à Sa Sainteté par S. E. M. le cardinal Cambacérès, qui vient de s'assurer par lui-même de l'impossibilité de passer outre. J'ai prétexté au Pape, pour lui donner ce repos, le soin de sa santé ; il supporte bien ce voyage et paraît même très satisfait. Les cardinaux qui l'accompagnent ont surtout grand besoin de ce repos.

« M. le cardinal Cambacérès et MM. Salmatoris et d'Aboville m'ayant annoncé que l'ordre précis de V. M. I. les chargeait de toutes les mesures nécessaires pour le voyage de Sa Sainteté et pour qu'elle soit défrayée partout ainsi que sa suite, j'ai conseillé à S. E. de s'occuper personnellement de ce soin, en marchant le premier avec un colonel de gendarmerie que le général Menou lui a donné, comme étant propre par son activité et ses connaissances locales à diriger toutes les mesures d'urgence ; ainsi cette Éminence est partie ce matin avec M. d'Aboville.

« M. Salmatoris, précédant Sa Sainteté de quelques heures, pourra lui faire les honneurs dans tous les lieux de son passage...

« On me dit que les préfets ne se mettent guère en peine de le recevoir et qu'en Savoie on n'a même pas envoyé le linge nécessaire. D'un autre côté, d'après les lenteurs des directeurs des postes, je crois que le dernier itinéraire pourra éprouver des changements. Arrivé à Lyon, j'aurai l'honneur de tenir Votre Majesté au courant de ce voyage.

« Je me fais un devoir de peindre à votre majesté le zèle et les soins du général Menou pour recevoir Sa Sainteté; il est impossible de mieux faire les honneurs et de mieux diriger le peuple vers le but qu'on s'était proposé. Jamais journée n'a été si bien fêtée à Turin; la joie était peinte sur tous les visages, et V. M. a acquis aujourd'hui des milliers de Piémontais qui n'osaient pas encore lui témoigner des sentiments qu'ils avaient voués à leur ancien Souverain. » Sur la suite du voyage, de Turin à Paris, il n'y a rien dans le dossier.

J'ai signalé plus haut qu'on trouve dans les papiers du cardinal Fesch plus de deux cents lettres écrites par Talleyrand à son prédécesseur Cacault ; le dossier  $n^\circ$  40 n'en contient que soixante-dix adressées à Fesch lui-même. Mais il existe encore d'autres lettres du Ministère des Relations extérieures, notamment dans un dossier relatif à la campagne de 1805 ( $n^\circ$  100).

Le 1<sup>er</sup> vendémiaire an XIV (23 septembre 1805), Talleyrand écrit de Paris : « J'ai l'honneur de vous annoncer que Sa Majesté l'Empereur et Roi s'est rendue aujourd'hui au Sénat pour annoncer qu'appelée par les dangers de ses alliés et l'honneur offensé de son peuple, elle allait quitter sa capitale et se mettre à la tête de ses armées.

Huit jours plus tard, le ministre est à Strasbourg, d'où il envoie des renseignements sur la marche victorieuse de la grande armée.

Le 12 frimaire (3 décembre), il écrit de Vienne :

« J'apprends à l'instant la nouvelle d'une éclatante victoire de Sa Majesté sur les armées de Russie et d'Autriche. Les empereurs de France, d'Autriche et de Russie étaient en présence. La garde de l'empereur des Français, qui se fait toujours remplacer dans les grandes occasions, a chargé la garde de l'empereur de Russie, lui a pris le colonel, le tiers des officiers, toute l'artillerie et a détruit le reste. L'armée française poursuivait les débris de l'armée ennemie lorsque M. le Maréchal Berthier a mis pied à terre sur le champ de bataille d'Austerlitz, à une heure et demie après midi, pour me mander au moment même cette victoire. L'Empereur se porte bien : il a été présent partout. C'est le 11 frimaire, jour de l'anniversaire de son couronnement, que la bataille a été gagnée. Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien donner à cette

nouvelle la plus grande publicité. »

Le 15 frimaire, du quartier général impérial à Austerlitz, Berthier envoie une ampliation de la convention d'armistice « présage de la paix la plus glorieuse ».

Le 23 frimaire, Talleyrand écrit, de Brünn, que les négociations pour la paix sont ouvertes. Le 9 nivôse, il annonce, de Vienne, que le traité de paix signé à Presbourg le 26 décembre (5 nivôse) a été ratifié ; il envoie une copie de ce traité et le commente ainsi :

« La France n'a rien ajouté à son territoire, mais, pour maintenir le repos de l'Europe, elle en a agrandi quelques autres, et Sa Majesté, en concluant la paix, a voulu prévenir de nouvelles occasions de guerre. Les anciens États vénitiens font partie du royaume d'Italie. La Bavière a acquis le Tyrol, le Voralberg, les évêchés de Trente et Brixen. Toutes les possessions de la maison d'Autriche en Souabe, en y comprenant le Brisgau et l'Ortenau, ont été réparties entre la Bavière, le Wurtemberg et l'électoral de Bade. L'Autriche reconnaît aux souverains des deux premiers pays le titre de Roi. Je prie Votre Éminence d'annoncer la conclusion de la paix au gouvernement près lequel vous résidez. L'Empereur avait passé le Rhin le 9 vendémiaire : deux mois après il a gagné la bataille d'Austerlitz. Aujourd'hui 9 nivôse, la paix est ratifiée. L'Empereur est retourné à Munich, où se trouve S. M. L'Impératrice, et l'évacuation des états autrichiens occupés par l'armée française et celle des pays cédés par l'Autriche vont avoir lieu incessamment ».

Dans le même dossier, sont plusieurs lettres du maréchal Masséna, général en chef de l'armée d'Italie, transmettant les bulletins des opérations de cette armée et concernant l'occupation d'Ancône par une division française lettres qui en augmentent l'intérêt et l'importance historique.

Un certain nombre de documents postérieurs à l'ambassade du cardinal Fesch à Rome on été groupés en une douzaine de dossiers ; ils renferment quelques pièces relatives à la Grande Aumônerie et des lettres adressées au cardinal par diverses personnes.

Un dernier groupe, beaucoup plus important que le précédent, est constitué par des documents relatifs à la Corse. Le cardinal Fesch ne cessa jamais de s'intéresser à cette île et à sa ville natale. On trouve parmi ses papiers des notes autographes de l'an IX, sur la situation générale de la Corse, sur un projet d'agrandissement de la ville d'Ajaccio, sur un projet d'adduction d'eau, sur l'établissement d'un lazaret et d'un collège dans cette ville. Il s'était aussi occupé d'installer à Ajaccio des Maltais réfugiés, de créer une nouvelle compagnie pour la pêche du corail en Afrique, de construire à Ajaccio une manufacture pour mettre en œuvre le produit de cette pêche.

Il existe aussi parmi ses papiers des lettres, des rapports et des plans relatifs à l'administration générale de la Corse, aux travaux publics, à l'instruction publique, aux affaires ecclésiastiques, à la construction d'un séminaire.

Le cardinal Fesch avait en Corse des propriétés, entre autres une maison louée à l'évêque d'Ajaccio, qui demandait souvent des répartitions. L'administration de ces biens était confiée à François Braccini, de qui des comptes et des lettres sont conservées. Dans ces lettres, écrites en italien, on pourrait glaner des renseignements intéressants : Braccini envoie au cardinal des fruits secs, du vin, de l'huile d'olive, des merles confits : de ceux-ci Son Éminence pourra donner une part à l'Empereur, car Madame Mère en reçu aussi une caisse (23 février 1812).

Ce sont là de menus faits ; d'autres documents sont beaucoup plus importants.

Un mémoire, de plus de 300 pages, est intitulé : « Réponse d'un militaire éclairé de l'armée de Corse à un homme de qualité qui voulait savoir de lui s'il jugerait que la conquête qu'on venait de faire de ce royaume fût de gloire et d'utilité à la monarchie française ».

Adressé à un personnage, fictif peut-être, appelé Monseigneur, cet écrit fut composé, au plus tôt, dans les derniers mois de 1770, car on y mentionne une assemblée tenue à Bastia au mois de septembre de cette année. Il est certainement l'œuvre d'un ennemi de Choiseul. Après avoir rappelé le traité de Paris et l'expulsion des Jésuites, l'auteur écrit du ministre responsable de ces actes : « il n'a pas manqué, avec les dépouilles du peuple qui gémit sous l'énorme poids des impôts dont il l'a gravé, de se faire un patrimoine qui peut aller de pair avec celui de quelque prince souverain et du petit lieutenant et comte de N. qu'il était

devenir tout à coup duc et pair et maréchal de France. » (Fol. 4  $v^{\circ}$ ). Il poursuit : « je m'arrêterai sur son grand chef-d'œuvre, la conquête de Corse, pour considérer la gloire et l'utilité qu'en doit retirer notre monarchie », et il ajoute plus loin : « ce n'est point par la force et la valeur de nos armes, mais par la corruption de quelques âmes aussi basses et aussi perfides que la sienne ; c'est par l'imposture et la trahison que ce ministre de France a pu remplir son dessein de soumettre la Corse » (Fol. 28).

La plus grande partie du mémoire, environ 120 feuillets sur 150, est consacrée à l'histoire des opérations militaires en Corse, particulièrement pendant les années 1768 et 1769 jusqu'à l'embarquement de Pascal Paoli sur un vaisseau marchand anglais à Porto-Vecchio, le 13 juin 1769. Au cours de son récit, l'auteur signale, à maintes reprises, la perfidie, la cruauté, la corruption, la fraude, la violence, l'avarice, l'imposture des Français; les cruautés inhumaines exercées contre les prisonniers : le barbare système d'envoyer ceux-ci languir dans la tour de Toulon. Il oppose l'humanité des Corses à la férocité des Français. Les chefs ne valent pas mieux que les soldats : le comte de Marbeuf est un petit rusé ; le comte de Vaux est un misanthrope, d'une humeur atrabilaire, toujours en colère contre tout le genre humain ; l'intendant Chardon est un malheureux coquin.

De la conquête, la Corse n'a retiré aucun avantage : elle est écrasée d'impôts ; à l'université de Corte, où des professeurs habiles enseignaient les arts et les sciences, on a substitué un collège « composé de deux polissons qui y enseignent la grammaire française et latine dont ils en savent moins que leurs écoliers qui s'en moquent » (Fol. 138). « Disons donc que l'unique bénéfice que la Corse puisse retirer d'un état si déplorable, ce soit d'avoir appris, quoique trop chèrement, à connaître, avec l'énorme péril de la servitude, le prix inestimable de son ancienne liberté ».

La conquête de l'île est-elle utile à la monarchie ? L'auteur estime « que l'empire absolu de toute la Méditerranée, le monopole de son commerce, et l'asservissement de l'Italie, ce sont pour les Français les suites nécessaires de leur empire sur la Corse ». Mais cela leur suscitera beaucoup d'ennemis, notamment les Russes. La conquête de la Corse sera une cause de guerre. La France ne pourra pas « se maintenir dans un pays étranger dont les habitants, asservis, avec autant de peine et de supercherie, n'attendent qu'avec impatience que quelque main bienfaisante ait la générosité de vouloir les relever, pour courir aussitôt aux armes et se soustraire ainsi à un joug qui ne fait jusqu'ici que leur devenir tous les jours plus insupportable. Ce sont là les dignes fruits qu'après le déshonneur que la France a su s'attirer par la plus honteuse acquisition de l'Île de Corse, elle peut enfin espérer d'en recueillir dans sa jouissance incertaine ». Telle est, dans son style peu correct, la conclusion de ce mémoire, qui a souvent le ton d'un violent pamphlet et qui mériterait d'être étudié plus longuement.

D'un genre tout différent est un autre manuscrit intitulé : « Mémoires pour servir à l'histoire générale de l'Ile-de-Corse, où il est traité des droits de souveraineté des différentes puissances qui ont possédé cette isle et particulièrement de ceux de la République de Gènes ». Cet ouvrage fut rédigé à Bastia, en 1776, par Lebègue de Villiers, à la demande de Turgot. L'auteur indique qu'il était à Livourne en 1768 et qu'il est en Corse depuis plusieurs années, probablement en qualité de fonctionnaire. Il cite don Gregorio Salvini parmi plusieurs personnes qui lui ont procuré des manuscrits, et il énumère les ouvrages qu'il a consultés pour son travail, notamment les histoires de Corse de Filippini et de Cambiagi.

Après une description géographique et un résumé des événements jusqu'à Charlemagne, l'auteur expose, en trois dissertations : les Génois ont-ils possédé la Corse par concession des papes – par droit de conquête – par conventions avec les habitants, l'histoire de l'île jusqu'à 1769, en s'étendant sur les faits survenus depuis 1729. Le récit de la campagne de 1768-1769, jusqu'au départ de Paoli, remplit les pages 244 à 260. La conduite des Français est appréciée tout autrement que par l'auteur du président mémoire. Voici un épisode du combat de Ponte-Nuovo : « On croit ne pas devoir oublier ici de faire mention d'un acte d'humanité qui valut la mort à son auteur. Le marquis de Ségur, capitaine de dragons dans la légion de Soubise, traversant le pont après l'affaire à la tête de sa compagnie, remarqua parmi les Corses étendus par terre un d'eux qui donnait signe de vie. Il ordonna à deux de ses dragons de mérite pied à terre et de porter cet homme à l'hôpital ambulant. Le Corse, croyant peut-être qu'il donnait l'ordre de le tuer ou par un sentiment de férocité, se retournant sur le côté, lâcha un pistolet chargé de trois balles dans l'estomac du marquis de Ségur, qui le renversa de cheval. Il mourut quelques heures après. Les dragons, furieux de la mort de leur capitaine, massacrèrent le Corse » (p. 258-259).

Il serait intéressant de comparer ce mémoire avec les autres papiers de Lebègue de Villiers conservés aux archives nationales (t. 1169) et cités par M. Louis Villat, La Corse de 1768 à 1769, essai de bibliographie critique, p. 31. Ce manuscrit fut offert au cardinal Fesch par Jean-Louis Soulavie, ancien résident de France à Genève et dans le Valais, en même temps qu'un recueil en 9 volumes, intitulé : « Collection de mémoires d'État et d'administration sur la Corse ». De ces neuf volumes, sept seulement sont aux Archives du Rhône.

Le premier est précédé d'une longue lettre adressée par Soulavie au cardinal, le 28 janvier 1812. Sur la dispersion dans la capitale des archives ministérielles de la Corse recueillies en partie et mises à la disposition de Monseigneur, Soulavie parle longuement de l'enlèvement de ses papiers par ordre de Fouché, puis il continue : « j'ai appris le 23 octobre 1811 que les archives ministérielles de la Corse étaient répandues dans la capitale. J'ai prévu qu'on y trouverait des pièces sur la maison Bonaparte, sur ses parents, sur ses amis, sur ces connaissances, qui ne devraient pas courir les rues... J'ai pensé à Votre Altesse éminentissime ; j'ai cru que si je recueillais ces papiers pour elle, je ferais une chose qui lui serait agréable. J'en ai trouvé dans cinq maisons différentes. J'ai eu des concurrents ; mais tout ce que j'ai recueilli, je l'offre à Votre Altesse éminentissime... Il terminait sa lettre par la remise du tome I<sup>er</sup> et demandait au cardinal la permission de lui porter l'hommage des volumes suivants qu'on relie sous mes yeux. Je n'ai pas voulu confier au relieur les pièces ci-jointes ; la première sur le père de Sa Majesté, la deuxième sur monsieur l'abbé Bonaparte signé à la tête de son chapitre d'Ajaccio. » Discrétion regrettable, car ces deux pièces sont perdues.

Je ne puis indiquer ici en détail le contenu des recueils constitués par Soulavie. Je me bornerai à reproduire le titre qu'il a donné à chacun d'eux (les tomes II et V manquent) : tome I, états de Corse, ordres religieux, colonie grecque, plans de M. de Marbeuf ; tome III, serments de fidélité au Roi et dépêches ministérielles (1769-1789) ; tomes IV et VI, correspondances des ministères (1769-1788 ; 1788-1791) ; tome VII, procès-verbaux de diverses assemblées provinciales ; plans et spéculations ; correspondances ministérielles (1769-1789) ; tome VIII, pièces relatives à la sûreté du commerce de cette partie de la mer et à l'établissement de la correspondance IX mémoires et dépêches sur l'instruction publique (1783-1789).

« Archives ministérielles », écrivait Soulavie : il est, en effet, facile de reconnaître que la plupart de ces documents, proviennent des Archives de la guerre. Dans son livre déjà cité, M. Louis Villat a écrit : « Les intendants qui succédèrent à Chardon n'ont laissé aux Archives historiques du Ministère de la guerre que de races traces de leur activité : quelques lettres de Boucheporn et de la Guillaumye » (p. 37). Il y en a d'autres dans la collection formée par Soulavie, mêlées à des minutes de dépêches ministérielles, à des rapports, à des pétitions ; le classement de cette collection est loin d'être parfait.

Il est possible que certains de ces documents se retrouvent ailleurs, notamment aux Archives départementales de la Corse ; mais, tels qu'ils sont, ils me paraissent constituer une source d'une réelle importance pour l'histoire de la Corse de 1769 à 1791. Nulle occasion ne pouvait être plus favorable que le congrès des sociétés savantes pour signaler l'existence des ces documents aux Archives départementales du Rhône parmi les papiers du cardinal Fesch.

Claude Faure. 4

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Avant-propos au répertoire établi par Claude Faure publié dans *Notices, inventaires et documents publiés par le CTHS*, t. XXII, Paris : Paul Hartmann, 1936, p. 113-149.